

AFFAIRE N° 2

OBJET : Acquisitions de terrains réservés par le Plan d'Occupation des Sols pour des voies et équipements publics.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains ci-dessous. Il s'agit, suivant les cas, d'accords amiables ou d'expropriations.

... / ...

Références cadastrales	Superficie	Situation	Propriétaire	Coût total	Modalités acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
AS 33	367 m2	Angle rues Mazagran/Manguiers	SARL SIGMA	136 000 compatible avec estimation Domaines	Amiable	Aménagement de carrefour (prévue au POS)	901.210
BD 162 p	162 m2	Ste Clotilde	Mme RESLINGER née CADET	67 800 conforme à l'estimation des Domaines	Amiable	Voie nouvelle (prévue au POS)	901.210
BE 8	207 m2	Ste Clotilde	SOUPAYA VIRATA	40 000 (inférieur au seuil consultation des Domaines)	Amiable	Extension ci-metière Ste Clotilde (prévue au POS)	904.210
BI 575	873 m2	Moufia	Hervé MAUREAU	100 000 compatible avec estimation Domaines	Amiable	Voie nouvelle (prévue au POS)	901.210
BT 249-357	104 m2	Ste Clotilde Chemin Acajous	HOARAU Axo	16 744 jugement du 29/04/84	Expropriation	Voie nouvelle (prévue au POS)	901.210
BT 360 - 361 71-372 - 373	9 804 m2	Ste Clotilde Route Bois de Nèfles	M. Mme LAURET Isidore  LAURET Olivier (constructions sur sol d'autrui & colon)	1 103 500 jugement du 29/04/84  51 200 jugement du 29/04/84	Expropriation  Expropriation	Groupe scolaire, équipements sportifs (prévue au POS)  Groupe scolaire, équipements sportifs (prévue au POS)	903.210  903.210

Références cadastrales	Superficie	Situation	Propriétaire	Coût total	Modalités acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
BT 368 - 370	1 155 m2	Ste Clotilde Chemin des Bringelliers	LAURET J. François (construction sur sol d'autrui)	10 000 jugement du 29/04/84	Expropria- tion	Groupe scolai- re, équipements sportifs(prévue au POS)	903.210
BT 374 - 375	1 372 m2	Ste Clotilde Chemin des Bringelliers	Cts CASIMIR  Cts CASIMIR MOUNY André Permal (cons- tructions sur sol d'autrui)	192 250 jugement du 29/03/84  19 000 (accord amia- ble accepté par le Juge	Expropria- tion	Groupe scolai- re, équipements sportifs(prévue au POS)	903.210
			TURPIN Augus- tin Léon(cons- tructions sur sol d'autrui)	25 380 jugement du 29/04/84	Expropria- tion	Groupe scolai- re, équipements sportifs(prévue au POS)	903.210

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains (éventuellement à faire appel du jugement du 29 MARS 1984 si vous estimez trop élevées les indemnités allouées) et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE lit l'avis des commissions :

- Cadre de Vie : favorable à ces acquisitions.
- Finances : favorable, le financement étant prévu.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

\*

\*

\*

(MM. PERSONNE et MANES quittent la séance à 18 H 55).

*Reçu à la Préfecture  
le 21/05/1984*